

**APPEL À CANDIDATURES 2026**  
**Résidence scientifique en partenariat avec le Musée national Picasso-Paris**

*Préambule*

Au vu du succès de ses programmes courts, le Madrid Institute for Advanced Study (MIAS), en partenariat avec le Centre d'études Picasso du Musée national Picasso-Paris, lance un nouvel appel à **candidatures** et propose une **résidence scientifique d'une durée de 3 mois**.

Ce nouvel appel «court séjour» s'adresse aux chercheurs/chercheuses et artistes poursuivant une carrière d'excellence dans les domaines des arts, des sciences humaines, sociales et juridiques. Il est réservé aux personnes étant en possession d'un diplôme de doctorat.

Le dépôt des candidatures devra se faire **avant le 10 septembre 2026** (17h00, heure de Madrid).

Le **Centre d'Etudes Picasso** est le centre de recherche du Musée national Picasso-Paris. Il vise à promouvoir la recherche produite par le musée dans un cadre privilégié d'échanges scientifiques avec une communauté internationale de chercheurs et d'artistes, autour de l'œuvre de Pablo Picasso et de sa réception dans l'histoire des arts, des cultures et de la société des XXe et XXIe siècles.

Centre de recherche mixte de l'Universidad Autónoma de Madrid (UAM) et de la Casa de Velázquez, le **MIAS** a été reconnu, en avril 2019, membre de plein droit du prestigieux réseau d'Instituts d'Études Avancées NetIAS (*Network of European Institutes for Advanced Study*), et a rejoint, en octobre 2020, le réseau UBIAS (University-Based Institutes for Advanced Study), qui rassemble 46 instituts universitaires d'études avancées reconnus dans le monde entier. Depuis plusieurs dizaines d'années, les IAS cherchent à promouvoir, à l'échelle internationale, des espaces de débat, de recherche et de création d'idées nouvelles. Le succès des IAS repose sur la rigueur de la sélection des chercheurs/chercheuses et des universitaires invités, ainsi que sur la qualité des programmes et des projets de recherche qui y sont développés. Les différents IAS sont reconnus dans le monde entier comme des agents d'attraction de talent à échelle globale, renforçant le prestige et la visibilité de l'institution coordinatrice, ainsi que du pays qui les accueille. En ce sens, le programme Picasso fera l'objet d'un processus de sélection rigoureux de la part du MIAS, auquel prendra part le [Comité scientifique international](#) pour attirer des chercheurs et chercheuses universellement reconnus.e.s.

**Article 1. Caractéristique du séjour**

- 🕒 Le séjour a une **durée de trois mois**, non renouvelable entre le 1<sup>er</sup> novembre 2026 et le 31 juillet 2027.
- 🕒 Le chercheur ou la chercheuse bénéficiaire recevra une rétribution de **1000 € par mois**. Le MIAS prend par ailleurs en charge le voyage aller-retour entre Madrid et le pays de résidence du candidat ou de la candidate sélectionné.e à hauteur de 250€. Les candidats provenant de pays d'Afrique ou d'Amérique latine pourront bénéficier d'une aide à la mobilité supplémentaire d'un montant maximum de 300€.

- 🕒 Le séjour de 3 mois pourra être réparti entre Madrid et Paris. L'hébergement du chercheur ou de la chercheuse se fera respectivement à la Casa de Velázquez (Madrid) et au Collège d'Espagne (Paris). Dans le cas d'une mobilité au milieu du séjour, le voyage entre Madrid et Paris sera remboursé dans la limite de 200€.
- 🕒 La gestion des éventuels visas et assurances demeure à la charge du chercheur ou de la chercheuse bénéficiaire.
- 🕒 Le chercheur ou la chercheuse disposera d'une subvention repas de 5€ lors de son séjour à la Casa de Velázquez.

## Article 2. Conditions de sélection des chercheurs participants

Les candidat-e-s chercheurs et artistes devront remplir les conditions suivantes :

- 1 Être titulaire d'un **diplôme de doctorat**
- 2 Bonne connaissance d'au moins une langue entre l'anglais, le français et l'espagnol
- 3 Les projets proposés doivent concerner des recherches sur au moins un des axes suivants :
  - les modernités globales entre l'Espagne et/ou Paris et l'Amérique Latine ;
  - les correspondants de Picasso entre l'Espagne, Paris, et l'Amérique Latine ;
  - les réceptions de Picasso (toutes formes artistiques, historiques et critiques confondues) entre la France, l'Espagne et l'Amérique Latine.
- 4 Les projets devront être en adéquation avec les orientations scientifiques du MIAS et la [politique scientifique de la Casa de Velázquez](#).

## Article 3. Présentation des candidatures

Les candidatures devront être envoyées en un seul PDF, nommé «Candidature\_Nom\_Prénom\_Picasso», à l'adresse suivante : [camille.guieu@madrid-ias.eu](mailto:camille.guieu@madrid-ias.eu) avant le 10 septembre 2026.

### Contenu des dossiers

La candidature, au format pdf, devra contenir les documents suivants :

- **Curriculum vitae abrégé** conforme à l'Annexe I, en espagnol, français ou anglais, d'un maximum de **4 pages** dans une police de taille 11 minimum et interligne simple, en ayant recours au modèle disponible en annexe de cet appel.
- À titre facultatif, **deux lettres de recommandation maximum**, rédigées en espagnol, français ou anglais (Annexe II).
- Le **projet de recherche** (Annexe III), en anglais et espagnol ou anglais et français, d'un maximum de 6 pages en chaque langue, hors résumé, dans une police de taille 11 minimum et interligne simple, en ayant recours

au modèle disponible en annexe de cet appel. Une **bibliographie d'un maximum de 2 pages** accompagnera le projet.

- Copie du **document national d'identité ou passeport** en cours de validité. Dans le cas où le document serait rédigé dans un alphabet autre que latin, une traduction certifiée conforme en espagnol, anglais ou français sera requise, l'absence de traduction certifiée pourra être rectifiée en apportant la documentation complémentaire dans un délai qui sera indiqué et fixé par le MIAS.
- Copie du **diplôme de doctorat** ou de la certification académique, sur laquelle figure clairement la date d'obtention du titre de docteur. Dans le cas où le diplôme serait rédigé dans un alphabet autre que le latin, une traduction certifiée conforme en espagnol, anglais ou français sera requise, l'absence de traduction certifiée pourra être rectifiée en apportant la documentation complémentaire dans un délai qui sera indiqué et fixé par le MIAS.

Dans le cadre du processus d'évaluation, seule l'information contenue dans le curriculum vitae et dans le projet de recherche à la date limite de présentation des candidatures sera prise en compte. L'actualisation ultérieure de l'information contenue dans ces documents ne sera pas autorisée. La non-présentation du CV ou du projet de recherche entraînera la non-recevabilité de la candidature.

#### **Article 4. Régularisation des candidatures**

À l'exception des documents explicitement indiqués comme non rectifiables dans le présent appel, les candidat·e·s disposeront d'un délai de dix jours ouvrables à compter de la date de notification, conformément aux dispositions de l'article 3, pour apporter et/ou modifier les documents demandés.

#### **Article 5. Évaluation des candidatures**

L'évaluation des candidatures sera réalisée par le Conseil scientifique international du MIAS et son conseil de direction, ainsi que par le Responsable du Centre d'études Picasso.

Chaque candidature sera qualifiée selon les critères d'évaluation suivants :

- 1 Formation académique et scientifique : seront évalués les parcours académique et scientifique à la date de dépôt de la candidature (diplômes, postes occupés). Note : de 0 à 25 points
- 2 Intérêt, originalité et viabilité du projet de recherche : seront évalués la cohérence du sujet et la méthodologie envisagée, son impact pour la discipline, ainsi que sa viabilité (adéquation avec le temps de recherche envisagé dans le cadre de l'appel etc.) et son adéquation avec les orientations scientifiques du MIAS et la politique scientifique de la Casa de Velázquez . Note : de 0 à 50 points.
- 1 Participation à des activités nationales et internationales : seront évalués l'implication directe dans des programmes et des projets nationaux et internationaux, ainsi que les séjours de recherche, ou l'expérience de recherche et professionnelle dans des centres ou institutions à l'étranger. Note : de 0 à 25 points.

## Article 6. *Résultats*

La proposition de résolution provisoire sera publiée sur les sites web du MIAS et du Centre d'études Picasso. Un délai de contestation de 10 jours ouvrés permettra ensuite de formuler les allégations opportunes. Au terme de ce délai, la résolution définitive de candidatures admises et des candidatures sur liste complémentaire sera publiée sur les sites web du MIAS et du Centre d'études Picasso.

Sans préjudice de ce qui précède, un recours contentieux administratif peut être introduit devant les Tribunaux Contentieux Administratifs de Madrid, dans un délai de deux mois.

## Article 7. *Obligations des bénéficiaires*

Les chercheurs et les chercheuses recruté.e.s dans le cadre du présent appel devront remplir les conditions suivantes:

- **Intégration aux activités du MIAS** et du Centre d'études Picasso par la participation aux colloques, conférences, séminaires et aux autres activités organisées par la communauté scientifique des institutions lors du séjour.
- **Développement du projet de recherche** conformément à la documentation présentée dans le cadre du processus de sélection.
- **Hébergement à la Casa de Velázquez** et/ou au **Collège d'Espagne** pendant la durée du contrat. L'hébergement est pris en charge uniquement pour le chercheur ou la chercheuse (ni pour le conjoint, ni pour les enfants). Les mineurs ne peuvent pas être hébergés à la Casa de Velázquez et au Collège d'Espagne. Dans certains cas, le Conseil de Direction du MIAS pourra dispenser le chercheur ou la chercheuse de cette obligation, à condition que la pleine intégration aux activités du MIAS soit garantie pour une période équivalente. Dans le cas où il ne serait pas hébergé à la Casa de Velázquez ou au Collège d'Espagne, le chercheur ou la chercheuse ne recevra aucune compensation financière.
- Obligation de **mentionner le programme** dans les publications et les documents de recherche produits dans le cadre de la résidence au MIAS et au Centre d'études Picasso.
- Respect du **Règlement du Chercheur MIAS**
- Les bénéficiaires d'un court séjour qui ne pourraient pas séjourner dans la péninsule ibérique et/ou en France avant le 31 juillet 2027 devront renoncer à la bourse. Le séjour ne peut être reporté à l'année universitaire suivante.
- Les courts séjours scientifiques ne sont compatibles avec aucun autre programme du MIAS. En cas de sélection dans le cadre de plusieurs appels, le chercheur ou la chercheuse devra indiquer expressément la modalité choisie pour son incorporation au MIAS, en renonçant définitivement à l'autre.

## Article 8. *Protection des données personnelles*

Conformément aux dispositions de l'article 26 du Règlement Général (UE) 2016/672 sur la protection des données (RGPD) et de l'article 29 de la Loi Organique 3/2018 du 5 décembre, relative à la protection des données personnelles

et à la garantie des droits numériques (LOPD et GDD), la Casa de Velázquez et le MIAS sont co-responsables du traitement des données personnelles, leurs responsabilités étant déterminées par les activités effectivement menées par chacun d'entre eux, conformément aux dispositions du présent appel.

La Casa de Velázquez et le MIAS s'engagent à traiter les données personnelles auxquelles ils peuvent avoir accès aux fins indiquées dans le présent appel, conformément aux dispositions du RGPD et de la LOPD et GDD, à ne pas les utiliser à des fins incompatibles avec celles qui y sont prévues et à ne pas les diffuser ou les transférer à des tiers, sauf obligation légale.

Les titulaires des données peuvent exercer leur droit d'accès, de modification, de suppression et de portabilité de leurs données, de limitation et d'opposition à leur traitement, ainsi qu'indiquer leur souhait de ne pas faire l'objet de décisions fondées uniquement sur le traitement automatisé de leurs données, à l'adresse indiquée par les deux institutions dans cet appel.

De même, les institutions s'engagent à adopter les mesures techniques et organisationnelles nécessaires pour garantir la sécurité des données à caractère personnel et prévenir leur altération, perte, traitement ou accès non autorisé, compte tenu de l'état de la technologie, de la nature des données stockées et des risques auxquels elles sont exposées, qu'ils résultent d'une action humaine ou de l'environnement physique ou naturel, et à respecter leur politique en la matière.

Pour toute question relative à la protection des données personnelles : [dpo@madrid-ias.eu](mailto:dpo@madrid-ias.eu)

**MIAS:** [camille.guieu@madrid-ias.eu](mailto:camille.guieu@madrid-ias.eu)

**Centre d'études Picasso:** [adele.zwilling@museepicassoparis.fr](mailto:adele.zwilling@museepicassoparis.fr)

Aucune information ne sera donnée par téléphone

## ANNEXE I

(à présenter en espagnol, français ou anglais)

### Partie A. INFORMATIONS PERSONNELLES

Prénom(s) et nom(s)			
DNI/CNI/NIE/passeport		Date de naissance	

#### A.1. Situation professionnelle actuelle

Organisme			
Dpt./Centre			
Adresse			
Téléphone		e-mail	
Catégorie professionnelle		Date de recrutement	
Code UNESCO (facultatif)			
Mots clés			

#### A.2. Formation académique (*diplôme, institution, date*)

Licence/Master/Doctorat	Université	Année

#### A.3. Indicateurs généraux de qualité de la production scientifique

Indiquez les informations concernant les citations complètes, la moyenne de citations/an au cours des 5 dernières années (sans inclure l'année actuelle), indice h. Il est possible d'ajouter d'autres indicateurs non strictement bibliométriques que le-la chercheur·r·se jugerait pertinents.

### Partie B. RÉSUMÉ LIBRE DU CV (*maximum 3500 caractères, espaces inclus*)

Décrivez brièvement votre parcours scientifique, vos principales réalisations scientifiques, vos intérêts et objectifs scientifiques à moyen/long terme, et votre axe de recherche. Indiquez également d'autres aspects ou spécificités qui vous sembleront importants pour comprendre votre parcours.

### Partie C. EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (*classée par typologie*)

Détaillez vos aptitudes principales en les classant selon la typologie qui s'adapte le mieux à votre profil scientifique. Les expériences professionnelles doivent être décrites de manière concrète et détaillée, pour éviter toute ambiguïté.

Vous classerez vos expériences professionnelles par ordre chronologique inverse dans chaque paragraphe.

### C.1. Publications

S'il s'agit d'un article, mentionnez les auteurs par ordre de signature, l'année de publication, le titre de l'article, le nom de la revue, volume, pages de début et de fin.

S'il s'agit d'un livre ou d'un chapitre de livre, mentionnez également l'éditeur et l'ISBN.

S'il y a beaucoup d'auteurs, indiquez le nombre total de signataires et la position du/de la chercheur·se qui présente la candidature.

### C.2. Projets

Indiquez les projets les plus importants auxquels vous avez participé, en incluant, selon le cas : la référence, le titre, le financeur, l'appel, le nom du/de la chercheur·se principal·e, l'organisme de rattachement, la date de début et de fin, le montant de la subvention, le type de participation (chercheur·se principal·e, chercheur·se, coordinateur de projet européen etc.) et si le projet est en cours d'évaluation ou en attente de résolution.

### C.3. Postes occupés

### C.4. Séjours en centres de recherche

### C.5...

Indiquez, en suivant une numérotation séquentielle (C.5, C.6, C.7...) les informations qui, selon vous, illustrent vos principales activités scientifiques et techniques : direction de travaux, participation à des évaluations, membre de comités internationaux, gestion d'une activité scientifique, comités éditoriaux, prix etc.

Rappel: toutes les expériences professionnelles devront être présentées de manière concrète, en incluant les dates ou période pour chacune d'entre elles.

## ANNEXE II

### LETTRE(S) DE RECOMMANDATION

Modèle libre. Le logo de l'université ou du centre de recherche du référent doit apparaître, ainsi que la date, le nom et l'adresse du référent. Si le-la candidat-e soumet deux lettres, celles-ci devront être intégrées dans un même document PDF.

ANNEXE III

RÉSUMÉ SCIENTIFIQUE DU PROJET

- ✓ À présenter en *espagnol et anglais, ou français et anglais*
- ✓ 6 pages dans chaque langue hors résumé (maximum 1 page) et bibliographie (maximum 2 pages)

RÉSUMÉ DE LA PROPOSITION (1 page)

CHERCHEUR-SE:

TITRE DU PROJET:

RÉSUMÉ (bref et précis, n'exposant que les aspects les plus importants et les objectifs envisagés) :

## 1. INTRODUCTION

Doivent être mentionnés ici : la finalité du projet ; les antécédents et l'état actuel des connaissances scientifiques, en incluant la bibliographie la plus pertinente ; les groupes nationaux et internationaux qui étudient cette même thématique ou des thématiques associées.

## 2. OBJECTIFS DU PROJET

- ▼ 2.1 Décrire brièvement les raisons pour lesquelles ce projet de recherche est pertinent, et le cas échéant, l'**hypothèse de départ** sur laquelle reposent les objectifs du projet (maximum 20 lignes)
- ▼ 2.2 Indiquer les **antécédents et les résultats précédents**, du candidat ou d'autres chercheurs, qui confirment la validité de l'hypothèse de départ.
- ▼ 2.3 Énumérer brièvement et décrire avec clarté, précision et de manière réaliste (c'est-à-dire en accord avec la durée prévue du projet) les **objectifs concrets** recherchés.

## 3. MÉTHODOLOGIE ET PLAN DE TRAVAIL

Il s'agit de **détailler et de justifier avec précision la méthodologie et le plan de travail** envisagés, ainsi que la planification dans le temps des activités, à l'aide d'un chronogramme.

Le plan de travail doit se diviser en activités ou tâches, et définir les objectifs qui souhaitent être atteints pour chaque d'entre elles.

- ▼ CALENDRIER

## 4. RÉSULTATS DU PROJET ET DIFFUSION DES RÉSULTATS

Il s'agit ici de faire apparaître, entre autres, les éléments suivants :

- ▼ Contributions scientifiques attendues du projet, résultats scientifiques envisagés.
- ▼ Plan de diffusion des résultats du projet

## 5. BIBLIOGRAPHIE (2 pages supplémentaires)